

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 5 décembre 2022

**Autorisation
d'engager de liquider
et de mandater des
dépenses
d'investissement, des
subventions de
fonctionnement et
des participations
dans l'attente du vote
du budget primitif
2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est entendu que les opérations faisant l'objet d'autorisations de programmes disposent de crédits de paiement 2023 régulièrement votés.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 16 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement des subventions suivantes :

Centre communal d'action sociale	1 200 000 €
Club municipal de Floirac	150 000€
Centre social	100 000 €
Grand projet de Ville (GIPGPV)	15 025 €
Total	1 465 025 €

AUTORISE, dans l'attente du vote du budget primitif pour 2023 l'ouverture en section d'investissement des crédits suivants :

Libellé	Description	BP 2022 + DM (Hors RAR)	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2023
	TOTAL	5 012 897,51	1 253 224,38
20	Immobilisations incorporelles	296 221,25	74 055,31
2031	Frais d'études	296 221,25	74 055,31
2031	Frais d'études	527 500,00	131 875,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	498 303,08	124 575,77
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 058,77	1 264,69
204	Subventions d'équipement versées	729 993,96	182 498,49
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	14 537,00	3 634,25
204172	Bâtiments et installations	82 000,00	20 500,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	741,96	185,49
20422	Bâtiments et installations	15 000,00	3 750,00
2046	Atributions de compensation d'investissement	617 715,00	154 428,75
21	Immobilisations corporelles	3 976 290,75	994 072,69
2128	Autres agencements et aménagements	579 658,29	144 914,57
21311	Hôtel de ville	99 844,24	24 961,06
21312	Bâtiments scolaires	219 796,38	54 949,10
21316	Equipements du cimetière	5 000,00	1 250,00
21318	Autres bâtiments publics	1 328 188,35	332 047,09
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	493 278,59	123 319,65
2151	Réseaux de voirie	42 990,58	10 747,65
2152	Installations de voirie	214 514,45	53 628,61
21538	Autres réseaux	282 716,33	70 679,08
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	99 202,54	24 800,64
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	60 169,82	15 042,46
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 031,84	3 257,96
2184	Mobilier	133 542,12	33 385,53
2188	Autres immobilisations corporelles	288 010,06	72 002,52
2031	Frais d'études	20 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	7 500,00
23	Immobilisations en cours	10 391,55	2 597,89
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 391,55	2 597,89

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses correspondantes en fonction des nécessités rencontrées en début d'exercice

DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023 en section d'investissement aux comptes récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre :
 Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

